

Référence : C.N.382.2018.TREATIES-IV.3 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES,  
SOCIAUX ET CULTURELS  
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

FIDJI : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 16 août 2018.

Le Pacte entrera en vigueur pour les Fidji le 16 novembre 2018 conformément au paragraphe 2 de son article 27 qui stipule :

« Pour chacun des Etats qui ratifieront le présent Pacte ou y adhéreront après le dépôt du trente-cinquième instrument de ratification ou d'adhésion, ledit Pacte entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt par cet Etat de son instrument de ratification ou d'adhésion. »

Le 16 août 2018

